



Brunngasse 36  
CH-3011 Bern  
www.ta-swiss.ch

Berne, le 26 février 2020

Communiqué de presse

## Voitures autonomes en Suisse

**Lorsque les voitures autonomes rouleront sur les routes suisses, les règles de la circulation seront aussi valables pour elles. Toutefois, d'autres conditions juridiques et techniques devront aussi être remplies pour que ces véhicules soient autorisés à se frayer leur propre chemin dans le trafic. L'étude commandée par la Fondation pour l'évaluation des choix technologiques TA-SWISS révèle comment la Suisse peut façonner la mobilité du futur.**

L'étude rédigée par EBT et Interface sur mandat de TA-SWISS présente trois scénarios sur la manière dont les voitures autonomes pourraient être intégrées au système de transport à l'avenir. Le premier scénario illustre la situation dans laquelle il n'existe quasiment aucune restriction pour les voitures autonomes. Ceci présente le risque d'une augmentation du trafic du fait que les voitures pourraient aussi rouler à vide. Le second scénario présuppose que les voitures autonomes sont utilisées dans les zones urbaines en guise de taxi ou de bus remplacement. Grâce à une planification intelligente des itinéraires et au partage de véhicule, le trafic et le besoin en places de stationnement pourraient diminuer. Dans le troisième scénario, les véhicules autonomes utilisés collectivement sont disponibles sur demande dans les villes comme dans les zones rurales. Afin de contrôler le flux de trafic et le taux d'occupation des véhicules de la manière la plus efficace possible, la planification du trafic serait gérée par un organe étatique central.

### Réglementation de base nécessaire

En s'appuyant sur les trois scénarios, l'étude examine le potentiel des voitures autonomes, mais aussi les évolutions négatives qu'elles sont susceptibles d'impliquer et, sur cette base, propose des options réglementaires. Ces recommandations sont différenciées en fonction du rôle que l'État doit jouer – selon qu'il permet la mobilité automatisée, qu'il l'encourage ou qu'il s'engage activement en faveur de son développement. Indépendamment de ce fait, quelques règles fondamentales sont dans tous les cas nécessaires : pour que les voitures autonomes puissent être utilisées, elles doivent être admises à la circulation. Cela nécessite une base juridique qui doit encore être créée. En outre, il faut réglementer la formation que doivent recevoir les futurs passagers ou propriétaires de voitures autonomes, et définir qui est responsable de la voiture en dernier ressort.

L'État pourrait jouer un rôle plus actif, notamment en ce qui concerne la clarification de l'utilisation des données recueillies par les voitures autonomes. Et si les voitures autonomes sont en partie utilisées pour remplacer les transports publics, la base juridique sur le transport de voyageurs devra être adaptée. Pour les fournisseurs de ce type de services, la pratique en matière d'octroi de licences devra être révisée.

Si, en fin de compte, l'État se voit attribuer un rôle de meneur fort, d'autres mesures doivent être prises en considération. Dans ce cas, les instances politiques devront fixer des objectifs clairs pour la mobilité future. Afin de réduire la circulation, par exemple, ou de promouvoir le partage des véhicules, il faudra introduire de nouvelles mesures d'incitation ou d'interdiction ainsi que des conditions en matière de concessions, et fournir une information et des efforts de persuasion ciblés. L'État devra aussi éventuellement prendre en main la gestion du trafic.

### **Clarifier les questions ouvertes**

L'étude ne répond délibérément pas à la question de savoir dans quelle mesure l'État doit intervenir ni quel rôle il doit assumer. Cette interrogation doit trouver une réponse dans le discours social et politique. Il en va de même pour ce qui concerne la responsabilité en cas d'accident et les entités autorisées à recueillir et utiliser les données générées par les voitures. En fonction des résultats de ces processus de négociation, les instances politiques devront élaborer une réglementation différente ou supplémentaire.

### **TA-SWISS : Comment les nouvelles technologies transforment-elles nos vies ?**

L'histoire regorge d'exemples de technologies qui ont révolutionné la vie quotidienne et la vie sociale des gens. Pourtant, tout ce qui est techniquement réalisable n'est pas forcément souhaitable pour la société ni adéquat pour l'environnement.

La Fondation TA-SWISS analyse les répercussions des technologies et fournit les éléments qui permettent d'en évaluer les chances et les risques. Afin que chacun et chacune puisse se forger sa propre opinion. En effet, la technologie doit servir les gens – et non l'inverse.

## **Contact**

Fabian Schlupe, Communication TA-SWISS, 031 310 99 67

[fabian.schlupe@ta-swiss.ch](mailto:fabian.schlupe@ta-swiss.ch)